

18 heures d'animations pédagogiques... et non plus 24 !

« Cette année les enseignants bénéficieront de 18 heures d'animations pédagogiques » indique la note de service relative au plan de formation en date du 11 septembre 2024. Et non plus 24 heures comme le spécifiaient les notes de service 2022 et 2023.

Cela fait deux ans que le SNUDIFO47 bataille pour que nos obligations réglementaires de service soient respectées : 108 heures annualisées, dont 18 heures d'animations pédagogiques, pas une de plus ! Fut-ce au nom d'une prétendue « 2ème journée de prérentrée » (baptisée ici « journée de la rectrice ») qui n'a pas d'existence réglementaire.

Depuis deux ans, nous n'avons en effet cessé par courrier, lors d'audiences ou à l'occasion de réunions du Comité social d'administration départemental, de rappeler qu'il n'était pas possible d'imposer au mépris des textes réglementaires définissant nos ORS du temps de travail supplémentaire gratuit (en particulier le décret n°2017-444 du 29 mars 2017).

Il semblerait que notre acharnement ait payé et que nous ayons enfin été entendus. Nous restons néanmoins vigilant mais c'est un encouragement à ne rien lâcher pour défendre nos droits et nos conditions de travail.

Plus que jamais, vous pouvez compter pour cela sur le SNUDIFO47 pour qui « vos droits sont notre loi ».

* * *



→ Télécharger le [bulletin d'adhésion](#)